



PAROISSE PROTESTANTE DE SION

LE CONSEIL DE PAROISSE

Rampe Saint-Georges 4 - 1950 SION

027 322 20 10 / sion@erev.ch

PRÉAVIS

du Conseil de paroisse
à l'Assemblée de paroisse
au sujet

AUGMENTATION DE LA DOTATION MINISTÉRIELLE DE LA PAROISSE

en vue de l'Assemblée de paroisse ordinaire du 10 mars 2024

PRÉAMBULE

La paroisse protestante de Sion est la paroisse de l'EREV avec la dotation ministérielle la plus basse. En effet, avec 2 EPT (« équivalent plein temps », une pasteure à 100% et un diacre à 100%) pour 4'333 paroissiens, la paroisse de Sion représente 20,78% de l'ensemble de l'EREV mais sa dotation ne représente que 14,5% du corps ministériel de l'Eglise. Pour comparaison, la paroisse de Martigny a 2,5 EPT pour 4'043 paroissiens et la paroisse de Sierre 1,5 EPT pour 1'614 paroissiens.¹

Cette faible dotation ministérielle pour notre grande paroisse a une incidence sur le travail des ministres : des choix doivent être faits et certains aspects de la vie paroissiale ne peuvent être développés comme souhaités par les ministres. La pasteure et le diacre ont identifié des points qu'elles souhaiteraient consolider avec une aide supplémentaire, en fonction de leurs compétences et de leurs charismes.

C'est le domaine des visites et de l'accompagnement spirituel, notamment des personnes âgées, qui demande davantage de force sur le terrain. La paroisse de Sion ne compte pas moins de quatorze EMS sur son territoire ! Être en contact avec ces institutions et leurs résidents est une grande charge de travail. A cela s'ajoutent les besoins de visites chez des particuliers. Le Conseil de paroisse, avec ses ministres, propose donc de renforcer ce besoin prioritaire avec l'engagement d'une personne compétente pour les visites et l'accompagnement spirituel. Cette personne pourra également relancer la dynamique de visites bénévoles au sein de la paroisse. La bonne santé financière de la paroisse (cf comptes et présentation à l'assemblée) permet d'envisager sans difficultés un engagement à hauteur de 40% (0,4 EPT).

En discussion avec le Conseil synodal, il a été évalué que l'engagement de cette personne devait se faire sur la dotation ministérielle de la paroisse, au vu de la situation de la paroisse résumée ci-dessus. Il s'agirait d'un **ministère laïque de visite et d'accompagnement spirituel**, permettant d'engager une personne avec ces compétences spécifiques.

Si l'Assemblée de paroisse accepte d'augmenter sa dotation ministérielle, cette décision devra faire l'objet d'une votation lors du Synode de printemps 2024. En effet, les ministres sont engagés par l'EREV.

* * *

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, le Conseil de paroisse prie l'Assemblée de paroisse de prendre les décisions suivantes :

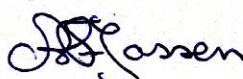
1. L'Assemblée de paroisse propose au Synode d'augmenter la dotation ministérielle de la paroisse de Sion de 40% pour un ministère laïque de visite et d'accompagnement spirituel.

* * *

Le présent préavis est adopté par le Conseil de paroisse dans sa séance du 22 février 2024. Conformément aux dispositions réglementaires et à l'avis de convocation publié dans le journal de paroisse de février-mars 2024, le présent préavis est communiqué aux membres de l'Assemblée de paroisse 10 jours avant celle-ci par affichage au temple, par publication sur le site internet paroissial et par mise à disposition au secrétariat paroissial.

AU NOM DU CONSEIL DE PAROISSE

La présidente :


A.-F. Jossen

Le secrétaire :


D. Barbieri

Sion, le 22 février 2024

¹ Chiffres de 2021